

Le Marpiniot

n°373 / Janvier 2026



MARPENT



*L'initiative
en actions*

SOMMAIRE

Edito du Maire

Page 2

Retour en images

Page 3

25 années de mandat

Page 5

Actualités

Page 7

La jeunesse

Page 10

Les aînés

Page 11

Etat civil

Page 11

Tribunes

Page 11

L'agenda

Page 12

Édito

Chères Marpentoises,
Chers Marpentois,

Ce dernier éditorial du mandat tiendra une place à part dans mon esprit puisque c'est aussi mon dernier en tant que maire.

Après quatre mandats, l'attachement indéfectible à Marpent et la force de l'engagement restent intacts mais j'ai considéré, compte-tenu de mon âge, que le moment était venu de laisser la place.

La cérémonie des vœux fut l'occasion de retracer l'ensemble des actions réalisées depuis 25 ans et de rappeler l'importance de l'enjeu démographique, c'est-à-dire de l'habitat.

Dans le cadre d'une gestion qui a permis la baisse de trois points du foncier bâti communal, nous avons réussi à enrayer le déclin démographique par la construction de plus de 200 logements, indispensables pour maintenir les dotations de l'Etat, la vitalité du groupe scolaire, celle des commerces et des services.

Parmi les multiples actions réalisées, au-delà de celles qui nous sont imposées par la réglementation, certaines resteront des marqueurs emblématiques de la commune comme la restauration du moulin, la création du passage de la place, l'aménagement de la Plage Verte, de l'auditorium, et bien entendu l'ouverture d'une boulangerie. Ce dernier projet fut pour nous un chemin escarpé et semé d'embûches, jusqu'au jour où sont arrivés de Normandie, Eric et Emilie MELLET dont la motivation, l'expérience et la qualité des produits n'ont pas tardé à séduire les clients qui sont venus ou revenus plus vite que nous ne le pensions. Qu'ils soient ici remerciés car c'est d'abord à eux que nous devons cette réussite.

Je remercie les collègues qui nous ont permis de relever collectivement les défis qui étaient devant nous, de même que notre personnel communal dont le savoir-faire et la disponibilité honorent le service public, et bien entendu les associations qui complètent par leurs activités et leurs événements, l'offre de services proposés aux habitants et dont certaines ont été, sur plusieurs de nos projets, de véritables partenaires.

Je vous souhaite une excellente année 2026 !

Votre Maire

Jean-Marie Allain



Directeur de publication :
Jean-Marie ALLAIN

Responsable de la rédaction :
Ludovic DAMIENS

Responsable du comité de relecture :
Bruno LEGROS

Photos de couverture :
Jean-Marie ALLAIN

Impression et tirage :
Imprimerie Roué Jeumont,
1400 exemplaires

Distribution : Les élus

Prochaine parution : Avril 2026

MAIRIE DE MARPENT

Horaires d'ouverture

Les lundi, mardi, et jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le mercredi de 8h30 à 12h00
Le vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Tél : 03 27 39 63 41

accueil@marpent.fr

www.marpent.fr

PERMANENCE DES ÉLUS

- Cadre de vie -

Ludovic DAMIENS, adjoint au
cadre de vie et communication
assure sa permanence le samedi
de 10h à 12h SUR RENDEZ-VOUS,
en mairie ou dans votre quartier.

- Logement -

Mme Alda DELPLANCHE assure sa
permanence SUR RENDEZ-VOUS



Retour en images

1. Concert de Loren'z Music à l'auditorium

3. Assemblée générale des Cyclos Randonneurs marpentois

des enfants du Groupe Scolaire

2. Sortie Halloween organisée par le Centre de Loisirs

4. Animation Bougez Rock à destination

5. Boom d'Halloween organisée par l'Amicale des Ecoles de Marpent



MEDIATHEQUE

L'oiseau lyre

Horaires d'ouverture
de la bibliothèque et espace
multimédia

Mercredi : 15h-17h

Samedi : 10h-12h

A.S.V.P.

Notre Agent de Surveillance
de la Voie Publique (ASVP)
reçoit sur rendez-vous.

Pour fixer votre Rendez-vous,
vous pouvez contacter la mairie
aux heures d'ouverture.

Tél : 03 27 39 63 41

BUREAU DE POSTE

Horaires d'ouverture

Mardi 9h00 - 12h00

Mercredi 9h00 - 12h00

Jeudi 9h00 - 12h00

Vendredi 9h00 - 12h00

Samedi 9h00 - 12h00

Relève du courrier à 12h00.

Ces horaires sont susceptibles
d'évolution chaque semaine.

6. Cérémonie commémorative du 11 novembre

8. Concert de Pascal MATOT à l'auditorium

10. Implantation des chicanes à l'entrée de la commune, rue Roger Salengro

SAMARA

12. Voyage organisé par l'association «les Copains d'Antan»

7. Concert de la Chorale Malbodièse en l'église Saint Martin

9. Concert de Sainte Cécile de l'Harmonie Communale

11. Remise des Cadeaux à l'EPHAD



CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0800 306 573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y préciser votre demande

Pôle accueil de la C.A.M.V.S.
18 rue du 145ème Régiment
d'Infanterie

59600 Maubeuge

Accueil : 03 27 53 01 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

DÉCHETTERIE

1256 Rue du Maréchal Leclerc,
59460 Jeumont

Horaires d'hiver jusqu'au 31 mars

Lundi : 13h30-17h00

Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Mercredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Vendredi : 8h30-17h00

Samedi : 8h30-17h00

Dimanche : 8h30-12h00

DECHETS

Déchets ménagers et recyclables
chaque mardi

Veillez à rentrer vos contenants
après la collecte

Déchets verts

Contactez AGIIE Par téléphone : 06 77 39 53
41 (Numéro accessible du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 16h) ou 06 73 55 11
81 (Numéro accessible le lundi de 9h à 12h)
Par email : dechetsverts@gessa.fr



25 années et toujours la passion au cœur de nos actions



Echelle: 1/1 500



PHARMACIE DE GARDE

Connectez-vous au site Internet www.servigardes.fr ou appelez le 0.825.74.20.30 (0.15€ la minute) pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre résidence. Pour Marpent, il faut impérativement se rendre au commissariat de Jeumont situé Boulevard de Lessines (Tél : 03.27.39.95.50)

POINT FAMILLES

vous aide dans vos démarches administratives
Maison de la Famille de l'AGSS,
1, rue de la gendarmerie
59600 Maubeuge

Tél : 03 27 56 65 90

ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez-vous le mercredi
matin en mairie

Pour prendre rendez-vous,
Contactez le 03 59 73 14 00

ou directement à la
Maison Nord Solidarités
résidence Jean Mossay
boulevard Pasteur
BP 90243 - Cedex
59607 Maubeuge

UN PUBLIC VENU EN NOMBRE, UNE MEDAILLE, UN BEAU BILAN, LE MOT DU DEPART, UNE CARTE DE PECHE ET DES PIZZAS, ...

LES DERNIERS VŒUX POUR LE MAIRE

Ce Dimanche 11 janvier, le Maire, Jean-Marie ALLAIN, présentait ses vœux 2026 en l'auditorium Jacques Rougefort.

Bruno LEGROS, 1er Adjoint a, dans un premier temps, remercié le public nombreux ayant répondu à l'invitation du Maire, parmi lequel on pouvait compter Madame la Députée, Sandra DELANNOY, Monsieur le Conseiller Départemental, Nicolas LEBLANC, plusieurs élus des communes du territoire, des représentants de la Police Nationale, des Sapeurs Pompiers, du Groupe Scolaire, des entreprises et commerces de la commune, des associations communales, du CCAS, des agents municipaux, dont ceux qui mettront en œuvre le recensement d'ici quelques jours.

Après un mot d'accueil, le Maire et Monique NICOL, adjointe en charge de la jeunesse et de la vie scolaire, ont remis la Médaille de la Ville à Monsieur Eric PAINCHART, Directeur du Groupe Scolaire, signe de reconnaissance de son investissement depuis près de 30 années au sein de nos écoles et auprès des élèves.

Le Maire a ensuite pris la parole pour confirmer qu'il ne briguerai pas un 5ème mandat et pour se remémorer les 25 années de ses 4 mandats à la tête de la commune.

Jean-Marie ALLAIN a rappelé les actions majeures précisant que celles-ci n'auraient pas vu le jour sans les contributions actives des élus et des agents communaux.

Un focus a été fait sur les difficultés à maintenir le niveau démographique supérieur à 2500 habitants.

Bien évidemment, la fiscalité a été abordée en rappelant la bonne maîtrise des budgets et ce, sans augmentation des taux d'imposition municipaux, voire en réduisant de 3 points les montants de la taxe foncière communale au cours du dernier mandat.



Le Maire a ensuite présenté ses 7 coups de cœur :

Le moulin, la Gloriette, l'Auditorium, la statue de Saint Eloi, la Plage Verte, le Passage de la Place et la Boulangerie du Moulin.

Le monde associatif n'a pas été oublié et remercié pour sa présence incontournable et indispensable à la vie de la commune.

C'est par une émouvante reconnaissance envers son épouse et sa famille que le Maire a terminé son intervention.

L'ensemble des élus du Conseil municipal a enfin rendu hommage à l'édile en lui offrant 3 ouvrages sur la pêche et les voyages, une carte de pêche interfédérale et un bouquet à son épouse.

L'après-midi s'est terminé par un moment de convivialité agrémenté de pizzas et d'effervescences festives.



PERMANENCE DU CLIC RELAIS AUTONOMIE

CLIC – RA, le guide des aides pour les aînés de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap.

Permanence le jeudi de 14h00 à 16h30
sur rendez-vous

Téléphone : 03 27 56 16 44

N'ATTENDEZ PLUS POUR CONSULTER UN MÉDECIN

au Cabinet de téléconsultation médicale

face à la Mairie (ancienne entrée) rue de la Mairie

Ouverture	Où s'adresser ?
Lundi au Vendredi	• de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 : en mairie au 09 72 09 36 36 • de 17h00 à 20h00 au 06 12 10 06 86
Samedi	• de 9h00 à 17h00 au 06 12 10 06 86



Actualités

LA BOULANGERIE DU MOULIN

Eric et Emilie MELLET, accompagnés de leurs trois enfants, sont d'ores et déjà connus des Marpentois et dans les communes des alentours. Arrivés de Normandie, leur expérience, leur motivation, leur gentillesse et la qualité de leurs produits produits n'ont pas tardé à séduire les clients qui sont venus ou revenus plus vite que nous ne le pensions.



LE CONSEIL MUNICIPAL A DESIGNE LE NOM DES DEUX NOUVELLES RUES DU FUTUR QUARTIER DE 72 LOGEMENTS :

la rue Charles JOGUET et la rue Charles SURLERAUX

CHARLES JOGUET, le poète des tranchées.

Charles JOGUET est né le 16 avril 1896 à Saintes en « Charente inférieure ». Incorporé le 9 avril 1915, il est affecté dans la réserve du 144e régiment d'infanterie. Le 16 avril 1916, le jour de ses vingt ans, jour de la grande offensive de Nivelle, il fait partie de la patrouille de 250 hommes qui participe à l'attaque de Craonne dont il sortira vivant avec trois autres soldats. Le 22 juillet 1917, il est fait prisonnier et déporté à Dülmen en Rhénanie du Nord, et rapatrié le 8 décembre 1918 en vertu de l'armistice.

A la fin de la guerre, il est cité à l'Ordre du Régiment et décoré de la Croix de guerre avec la mention suivante : « Le soldat JOGUET Charles a fait partie de quatre patrouilles successives dans la nuit, allégeant ainsi le service de ses camarades fatigués. Soldat très courageux et brave ».

Charles et son épouse arrivent en 1931, au 32, rue de la place et le couple s'établira ensuite au 19/21 rue de la République où Charles exercera comme peintre en bâtiment, le métier de son père.

Charles terminera sa vie à la maison de retraite de Feignies où il rencontre le maire Jean JAROSZ et lui remet son cahier de poèmes écrits dans les tranchées.

Le maire de Feignies tombe sous le charme de cet homme qui s'est révélé poète sur le front et qui s'éteint en 1981. Lors de la séance du Conseil Général du 18 décembre 2013 consacrée à la préparation de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, Jean JAROSZ fera lecture du poème « Souvenirs de guerre 1914-1918, sur le chemin des Dames, à Craonne (Aisne), le jour de mes 21 ans, le 16 avril 1917 (32e infanterie, 3e compagnie) ».

Tout l'hémicycle s'est levé en applaudissant longuement. Le Président Patrick KANNER a fait immédiatement distribuer ce poème à ses collègues et le fera paraître dans la revue « Le Nord », envoyée dans tous les foyers du Département tandis qu'il était lu, dès le lendemain, dans plusieurs écoles de Lille.

Fin 2014, Jean JAROSZ, accompagné d'une délégation d'anciens combattants de Feignies et de Jean-Marie ALLAIN se rendent au cimetière de Marpent pour rendre hommage au « poète des tranchées »

Charles SURLERAUX, l'industriel dévoué à la cause ouvrière

L'entreprise métallurgique Baume & Marpent a été créée en 1853 par un médecin belge Clément DELBECQUE, au hameau de Baume, sur la commune d'Haine Saint Pierre, près de La Louvière. C'est là où Charles SURLERAUX commence sa brillante carrière d'ingénieur en participant à de nombreux et grands projets aux Etats-Unis ou en Chine dont la première ligne de chemin de fer entre Pékin et Hankou, ce qui lui vaudra d'être décoré en 1906 par l'Empereur de Chine, et du grade de chevalier de l'Ordre de Léopold en Belgique.

Clément DELBECQUE implante en 1882 une unité de production à Marpent située sur la rive droite de la Sambre (rue Barbusse actuellement), et devient Baume-Marpent, puis une troisième à Morlanwelz en 1886.

Charles SURLERAUX rejoint cette usine sœur en 1905 avant de prendre en 1911, à 39 ans, la direction de l'entreprise marpentoise.

Dès 1913, Charles a en charge la construction de la nouvelle aciérie Martin et des Laminaires sur la rive gauche, à cheval sur le territoire de Marpent et de Boussois, unité de production inaugurée quelques jours avant le commencement de la guerre et qui sera anéantie par le conflit.

Durant la guerre, Charles propose ses services aux œuvres sociales de la mairie de Marpent.

La guerre terminée, il remet en service l'unité située rue Barbusse et réhabilite l'aciérie.

L'entreprise reprend la production dès janvier 1919 et contribue, par ses ouvrages, au redressement de plusieurs régions. Il veut développer la formation professionnelle pour les ouvriers du Bassin de la Sambre et devient administrateur des cours professionnels de Jeumont avant de s'en voir confier la Présidence.

Pour ces actions en faveur de l'emploi et de son dévouement à la classe ouvrière, Charles SURLERAUX se voit décerner le titre de chevalier de la Légion d'Honneur en 1923.

Charles décède en 1932, à l'âge de 60 ans.

Il repose dans le caveau familial du cimetière de Marpent.

PÊCHE A L'AIMANT

Pour information, la Sambre faisant partie du domaine public fluvial, le Préfet du Département est la seule autorité compétente pour octroyer les autorisations de pêche à l'aimant. Ni le maire, ni VNF ne disposent de cette prérogative. VNF est par contre habilité à dresser les contraventions.

Toute demande doit donc être adressée à Monsieur le Préfet du Nord



FRELONS ASIATIQUES

Sur une propriété privée, il revient au propriétaire ou à l'occupant d'intervenir. Le maire ne peut faire usage de son pouvoir de police. Seul le Préfet dispose de cette prérogative, à savoir de mettre l'occupant en demeure de les éliminer... à ses frais.

RECENSEMENT 2026

Notre commune bénéficiera du recensement de ses administrés du 15 Janvier au 14 Février 2026.

Dès le 6 Janvier 2026, vous pourriez avoir eu la visite d'un agent recenseur, titulaire d'une carte officielle, qui vous aurait remis une notice explicative, les formulaires de recensement et vos codes pour vous permettre de mettre en œuvre votre recensement sur internet.

2 options s'offrent à vous : Vous organisez un rendez-vous avec l'agent recenseur pour qu'il vienne chez vous récupérer les formulaires ou vous vous engagez à réaliser votre recensement par internet.

Les agents recenseurs sont tenus à une obligation de confidentialité et de discrétion.

Les informations objets du recensement ne sont collectées que par l'INSEE. Ni les services fiscaux, ni la municipalité, pas plus que les opérateurs de services ou autres prestataires commerciaux, ne sont destinataires des données du recensement.

Les réponses au recensement sont obligatoires, un administré refusant de répondre au recensement s'expose à une amende de 38 euros.

D'avance, nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez aux agents en charge des opérations de recensement et comptons sur votre pleine et sincère collaboration.

LE THEATRE DU MANEGE FAIT SON SPECTACLE A MARPENT

Ce mardi 13 janvier, l'Auditorium Jacques Rougefort mettait sa scène à disposition du Théâtre du Manège de Maubeuge pour accueillir le spectacle de Céline MILLIAT, LA PETITE CHANSON. Préalablement à sa représentation, l'artiste avait recueilli, auprès de quelques spectateurs, l'un de leurs souvenirs illustré par une chanson. Par exemple, ce fan de football se souvient précisément du 12 juillet 1998, date de la finale de la Coupe du Monde, rien qu'en entendant quelques notes de la chanson I WILL SURVIVE de Gloria Gaynor. Durant 45 minutes, Céline MILLIAT, a permis aux spectateurs de se replonger dans leurs souvenirs les plus marquants, d'Edit Piaf à Joe Dassin en passant par Glenn Miller et la bande originale du film La Boum. En fin de spectacle, l'artiste a invité le public à se joindre à elle pour interpréter la chanson de Bourvil, LE PETIT BAL PERDU. Un moment intimiste durant lequel les tendres souvenirs succédèrent aux images des boums endiablées, aux soirées du camping des Flots Bleus et à la chanson préférée du grand-père.



AGENTS ET ELUS, FIDELES A LA TRADITION, ONT CELEBRE SAINT ELOI

Saint Éloi, évêque de Noyon, conseiller des rois mérovingiens et orfèvre de métier, est mort en 660. En raison de ses activités, il est devenu le Saint Patron des métiers liés au feu et au métal : maréchaux ferrants, forgerons, soudeurs, serruriers, chaudronniers, bijoutiers, armuriers, mécaniciens, et bien sûr orfèvres. Avant la loi de 1984 créant la Fonction Publique Territoriale, de nombreuses tâches communales étaient assurées par les « cantonniers », ouvriers polyvalents chargés d'entretenir et surveiller les routes. Comme ils exerçaient souvent plusieurs métiers manuels, Saint Éloi est devenu leur Saint Patron. Avec le temps, l'ensemble des agents territoriaux l'ont également adopté. Le 3 décembre, agents et élus de Marpent se sont réunis à la Salle des Fêtes pour célébrer Saint Éloi. Le Maire a salué l'engagement des agents dans tous les services : techniques, administratifs, scolaires, petite enfance, accueils de loisirs et à la Plage Verte. Il a aussi rappelé l'importance des formations suivies par les agents pour développer leurs compétences et leurs carrières. Madame Nadine DEBAIL, partant à la retraite, a été mise à l'honneur et a reçu un bouquet. La journée s'est poursuivie autour d'un repas préparé par un restaurateur local. Tradition, bonne humeur, partage et convivialité étaient au rendez-vous



SFR ET BOUYGUES TELECOM RENFORCENT LES RÉSEAUX 4G ET 5G

Depuis quelques semaines, les riverains de la rue du Long Fossé constatent la circulation d'engins de chantier empruntant le chemin de terre en haut de la rue d'où l'on aperçoit la ferme des Quatorze Hectares.

A une petite centaine de mètres après l'entrée du chemin de terre, sur la droite les travaux d'implantation d'une antenne-relais de téléphonie vont bon train.

A terme, cette structure accueillera plusieurs antennes de technologie dite "4G" et "5G".

Les antennes 4G implantées fonctionneront sous des fréquences de 700, 800, 1800, 2100 et 2600 Mhz.

Les antennes 5G diffuseront sur des fréquences de 2100 et 3500 Mhz.

Les diversités de ces technologies permettront de couvrir l'ensemble des besoins des abonnés avec des flux de plus ou moins longues portées, des débits correspondant aux technologies des équipements des abonnés et des caractéristiques dont les spécificités apporteront des réponses tant dans les bâtiments qu'en plein air.

L'un des points forts de la 5G réside dans sa très faible latence (Délai de réponse) de 500 Mbit/sec. à 1 Gbit/ sec.

L'antenne relais installée par AGT (AVANT-GARDE TELECOM) pour SFR et BOUYGUES, assurera la couverture de près de 70 % de la commune, dont, entre-autres, l'ensemble des 72 logements en cours de construction entre les rues Victor Hugo et Albert Camus.

4 autres antennes relais sont implantées sur notre commune, rue de Grand Reng, pour SFR, FREE et BOUYGUES et rue de l'Acierie pour les mêmes opérateurs, rue Victor Hugo et rue Jean-Baptiste Lebas, sur le château d'eau, pour ORANGE.

A noter également que notre château d'eau accueille d'autres antennes pour les réseaux de télécommunications de l'armée.

Les premières questions qui se posent lorsqu'une antenne-relais est implantée résident aux distances à respecter entre cet équipement et les habitations ou structures accueillant, notamment, des enfants.

La législation sur les radiofréquences (Décret référencé 2002-775 du 03 Mai 2002) n'impose que des distances au moins égales à 100 mètres pour l'implantation d'antenne relais à proximité d'établissements particuliers, pour le cas, la crèche O P'TIT DOUDOU, qui se situe à 160 mètres.

Le décret n'impose pas de distance minimale par rapport aux habitations, seuls les taux d'exposition doivent être inférieurs aux prescriptions fixés par et vérifiés par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electronique et des Postes).

Ces taux d'exposition, selon les fréquences d'émission des antennes (4G et 5G – De 700 à 3500 Mhz) doivent être inférieurs à 36 à 61 volts par mètre.

Ces taux ont été calculés et seront vérifiés par un organisme indépendant certifié par le COFRAC (COMité FRANçais d'ACcréditation).





La jeunesse

**LES MERCREDIS
AU CENTRE DE LOISIRS**

Commune de **MARPENT**

**Des mercredis ludiques et éducatifs
pour les enfants !**

Quand ?

- ✓ Tous les mercredis en période scolaire
- ⌚ De 13h30 à 17h30

Tarif :
10€
la carte de 5 mercredis au choix

Activités proposées :

- ⚽ Activités sportives
- 🎨 Ateliers créatifs
- 🍎 Jeux collectifs
- 👧 Découverte et loisirs encadrés

Âge :
➡ De 3 à 12 ans

Inscriptions & paiement :
📍 Vente des cartes en mairie de Marpent

MARPENT
L'initiative En action

ASSOCIATION FAMILIALES
Café du Nord

VILLAGE EN SPORT Nord

ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE

Cette année encore, les fêtes de Noël ont été l'occasion de vivre de merveilleux moments pour l'ensemble des élèves de l'école.

Pour commencer, les 92 élèves de l'école maternelle ont eu la joie d'assister au spectacle « Le Père Noël en voit de toutes les couleurs ». Un moment magique et haut en couleurs, qui a plongé les enfants dans l'ambiance festive dès les premiers instants. La visite tant attendue du Père Noël est ensuite venue illuminer les classes. Les petits ont partagé des chants, des sourires et ont découvert avec émerveillement les jouets déposés spécialement pour eux. Chacun est également reparti avec une cougnole et quelques chocolats, pour prolonger la douceur de cette journée enchantée.

Les 148 élèves de l'école primaire n'ont pas été oubliés : eux aussi ont reçu la visite du Père Noël, qui leur a distribué cougnoles et chocolats dans une ambiance joyeuse et conviviale. Ils ont ensuite profité d'une sortie au cinéma Le Régent pour la projection du film « Mission Père Noël », un moment de détente et d'aventure très apprécié. Comme chaque année, le repas de Noël à la cantine a apporté sa part de gourmandise et de partage, permettant à tous les élèves de savourer ensemble un moment chaleureux.

La désormais traditionnelle boîte aux lettres du Père Noël a rencontré un franc succès : une trentaine d'enfants lui ont écrit des messages touchants, drôles, parfois surprenants dans leurs promesses de sagesse ou d'efforts. Les lutins, très attentifs, ont glissé un petit cadeau dans chaque boîte aux lettres en retour... Ils espèrent sincèrement que cette délicate attention aura fait briller les yeux des enfants



Les aînés

DISTRIBUTION DU COLIS DES AÎNÉS

Le 18 décembre dernier, 495 colis de Noël ont été distribués à nos aînés de 65 ans et plus, pour la plupart à la salle polyvalente, et pour certains à domicile.



ETAT CIVIL

(La mention d'état civil n'est possible qu'avec l'accord préalable de la famille concernée)

Naissances :

ANGUITA James, 07/10/2025
BLANCHARD Lino, 05/11/2025
LUBIN Maël, 14/11/2025

Décès :

APPLINCOURT Patrice, 22/07/1956 - 26/07/2025
FRANCOIS André, 02/09/1934 - 29/07/2025
ANCEMOT Patrick, 29/04/1957 - 31/07/2025
MASSON Antoine, 26/01/1982 - 04/09/2025
MILLET épouse DHUREN Marie-Ange, 05/01/1950 - 23/09/2025
ALLART veuve CHRETIEN Paulette, 17/02/1936 - 14/10/2025
ROUSSELLE Hervé, 18/04/1946 - 20/10/2025
DZIEDZIC veuve FOULON Hélène, 27/04/1932 - 30/11/2025

Parrainages civils :

FIQUET Coralie, le 08/11/2025



TRIBUNES

Groupe de la majorité
Marpent Passionnément



Groupe de l'opposition
Ensemble Pour Marpent



En raison de la période électorale qui a débuté le 1er septembre 2025, il n'y aura pas de tribune dans ce numéro du bulletin municipal.
Merci de votre compréhension.

L'Agenda

DIMANCHE 1ER FÉVRIER

CONCERT DU NOUVEL AN
DE L'HARMONIE
SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 7 FÉVRIER

DIMANCHE 8 FÉVRIER

MARCHE DE L'ARTISANAT ET
DU TERROIR PAR L'AEM
SALLE POLYVALENTE

MARDI 10 FÉVRIER

REPAS MENSUEL DES AÎNÉS
A LA SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 14 FÉVRIER - 18H00

THÉÂTRE «LES CAMARADES
DA RAYMOND» A L'AUDITORIUM

SAMEDI 14 FÉVRIER

REPAS DU GROUPE SCOLAIRE
SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 7 MARS

SOIRÉE GUINGUETTE
DE L'HARMONIE
SALLE POLYVALENTE

DIMANCHE 15 MARS

1ER TOUR DES ELECTIONS
MUNICIPALES
SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 21 MARS

REPAS DU JEUMONT - MARPENT
FOOTBALL-CLUB
SALLE POLYVALENTE

DIMANCHE 22 MARS

2ÈME TOUR DES ELECTIONS
MUNICIPALES
SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 28 MARS - 16H00

THÉÂTRE DE LA TOUR
A L'AUDITORIUM

SAMEDI 28 MARS

SOIRÉE CARNAVAL
DES COPAINS D'ANTAN
SALLE POLYVALENTE

DIMANCHE 5 AVRIL

CHASSE A L'OEUF PAR
L'AMICALE DES ECOLES
AU PARC VANNOPPEN

DIMANCHE 12 AVRIL

LOTO DU GROUPE SCOLAIRE
SALLE POLYVALENTE



Plus d'informations sur le site de la ville :

www.marpent.fr

ou sur la page facebook officielle :

<https://www.facebook.com/Marpent.InitiativeEnActions/>